

DES FORMATIONS ADAPTÉES AUX BESOINS DES ASSOCIATIONS

Associations + propose, en partenariat avec un prestataire de service, des sessions de conseil, d'information et de formations individuelles.

ASSOCIATIONS + PROPOSE

Des conférences sur la vie associative

- La participation à ces conférences est gratuite et vivement recommandée pour assurer une bonne gestion de votre association. Elles sont animées par des professionnels de la vie associative.

■ Retrouvez le programme complet sur www.cannes.com ou au 04 89 82 24 54

Des permanences-conseil

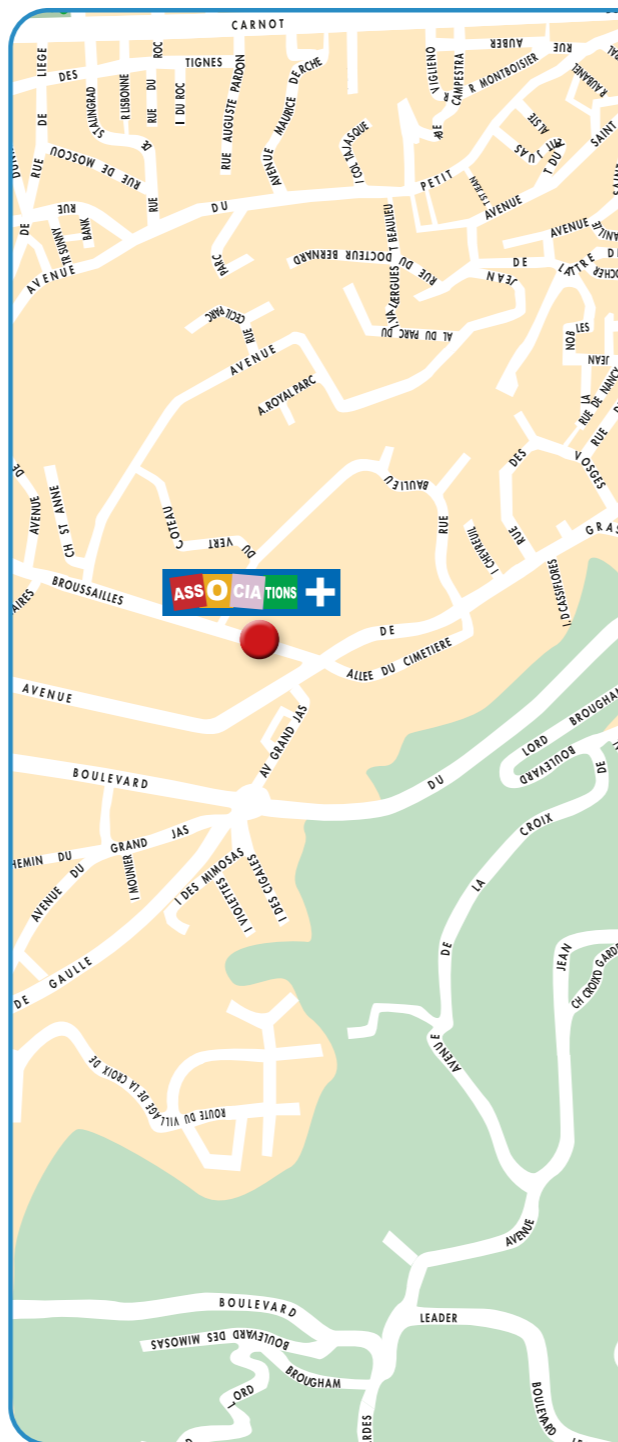
- Elles permettent de rencontrer, sur la base d'entretiens individuels, un professionnel de la vie associative pour s'informer et apprendre à gérer au mieux votre association. Ces séances permettront d'évoquer les problématiques liées à la vie associative : gestion des ressources humaines, gestion administrative et financière, droit et réglementation liés au secteur associatif, etc.

- Création / modification de votre association en ligne. Accompagnement par le service (www.alpes-maritimes.gouv.fr).

■ Permanences gratuites sur rendez-vous le mardi après-midi aux Broussailles et tous les premiers jeudis de chaque mois à l'antenne d'Associations + : 2 rue de la Verrerie, Cannes la Bocca. Renseignements au 04 89 82 24 54

Soutien au bénévolat

- Associations + aide à la mise en relation entre les associations et les bénévoles sur rendez-vous au 04 89 82 24 54.



Associations +

1 avenue des Broussailles - 06400 Cannes

Tél. 04 89 82 24 54 - Mail : associationsplus@ville-cannes.fr

Pôle Réservations : appel téléphonique uniquement le matin de 8h30 à 12h30
Horaires d'ouverture administratives : du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Page internet : www.cannes.com/fr/cadre-de-vie/vie-associative.html

Mairie de Cannes - Communication - Octobre 2020



Le programme est consultable sur notre page internet : www.cannes.com/fr/cadre-de-vie/vie-associative.html

#MairiedeCannes



UN ESPACE DE RENCONTRE, DE DIALOGUE, DE RÉFLEXION ET DE CONSEILS

Le service municipal *Associations +* a pour vocation de promouvoir et de faciliter la vie associative locale. Installé à la Maison des associations des Broussailles, dont il assure la gestion, il s'affirme comme un véritable pôle de compétences et de services.

LES MISSIONS D'ASSOCIATIONS +

- Servir de lien entre les associations et les services municipaux.
- Soutenir et accompagner les projets associatifs.
- Favoriser la coopération inter-associative, notamment par l'aide à la mutualisation des besoins logistiques.
- Promouvoir les actions des associations (affichage par des outils de communication élaborés, panneaux électroniques, Cannes Soleil, Cannes agenda, newsletter, etc).
- Proposer un recensement des associations et un espace d'information dédié à la vie associative sur www.cannes.com (rubrique [cadre-de-vie/vie-associative/annuaire-des-associations](http://www.cannes.com/cadre-de-vie/vie-associative/annuaire-des-associations)).
- Favoriser la participation des associations cannoises aux manifestations organisées par la Mairie ou autres organisateurs.
- Organiser "Viva Associations", rencontre annuelle des associations cannoises (plus d'une centaine d'associations présentes, journée portes ouvertes, petits déjeuners associatifs).
- Gérer la location de salles de réunions, d'ateliers, de conférences, de spectacles, appropriées.
- Accompagner les associations sur le plan juridique et financier.

DES LOCAUX, DES ÉQUIPEMENTS ET DES OUTILS À LA DISPOSITION DES ASSOCIATIONS

Véritable centre de ressources, *Associations +* se propose d'apporter une aide logistique aux associations cannoises en mettant à leur disposition des locaux, des équipements et des salles municipales dont il assure la gestion.

Des prestations dans les locaux de la Maison des associations

ASSOCIATIONS + PROPOSE

- Un espace "rencontre", doté de distributeurs de boissons chaudes et froides.
- Un espace d'affichage et un écran télévisuel qui diffuse vos activités dans le hall d'accueil.
- Des salles de conférence ou de travail à la location (voir le descriptif des salles sur cannes.com) et orientation des demandes d'utilisation des autres salles municipales.
- Une salle de spectacle avec l'équipement scénique.

Un guichet unique et des outils de communication

- Tout changement de coordonnées administratives doit obligatoirement être signalé auprès du service ou sur cannes.com.
- Un site internet pro-actif.
- L'annuaire des associations est consultable sur cannes.com, rubrique [cadre-de-vie/vie-associative/annuaire-des-associations](http://www.cannes.com/cadre-de-vie/vie-associative/annuaire-des-associations).

- Des actions pour promouvoir les associations cannoises (conférences, Viva associations (le salon des associations), expositions, vernissages...).
- *Associations +* adhère à la charte des Établissements publics numériques.
- Création en ligne et démarches dématérialisées.
- La possibilité de réserver les salles associatives en ligne.

Une newsletter

- Contactez le service pour adhérer à la newsletter et recevoir par mail la liste des activités associatives organisées tous les mois (concerts, spectacles, lotos, kermesses, etc.)

Une aide aux appels à projet

- *Associations +* aide à répondre à des appels à projet, en corrélation avec votre activité, proposés par des fondations privées.

Subventions

- Télécharger les documents sur notre page internet : www.cannes.com/fr/cadre-de-vie/vie-associative/services-aux-associations/demande-de-subvention.html